

Fabriquez votre propre disque de stationnement européen

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le disque de stationnement européen est obligatoire pour les zones réglementaires dites «zones bleues ». Avec notre kit « prêt à imprimer », vous pouvez réaliser rapidement votre propre disque de stationnement européen. Cette réalisation est très simple, elle nécessite seulement une paire de ciseaux et une attache parisienne.

Mode d'emploi

1. Imprimez la face avant, l'intérieur et la face arrière
2. Découpez selon les pointillés
3. Percez un trou au milieu de chacune des pièces
4. Assemblez les éléments à l'aide d'une attache parisienne

Et voilà, votre disque de stationnement est prêt à être utilisé !